

- Traitement anticancéreux à domicile

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE VOTRE PHARMACIEN ET VOUS

Dossier de presse
Novembre 2018



**CONFÉRENCE NATIONALE
DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX**
www.cnupl.fr

Contacts presse

Michel Siffre

06. 31. 52. 29. 31 - siffre.michel83@gmail.com

Soins Coordonnés

01. 41. 41. 08. 28 - contact@soinscoordonnes.fr



CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX www.cnupl.fr

VOTRE PHARMACIEN SE MOBILISE AVEC VOUS CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de la valorisation des nouvelles missions des pharmaciens d'officine et à l'occasion des cent ans de la Ligue contre le cancer, la Conférence Nationale des Unions Régionales des Professionnels de Santé (CNURPS) - Pharmaciens Libéraux se mobilise sur le sujet des traitements anticancéreux.

Dans cette perspective, elle a conçu un questionnaire permettant de mieux connaître et comprendre les besoins et attentes des patients en la matière.

Acteurs de santé de proximité responsables, les pharmaciens s'organisent en effet pour offrir à la population des services personnalisés sur tout le territoire, notamment au sujet de l'accompagnement des patients atteints d'un cancer.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir la voix des patients sur les questions liées aux traitements anticancéreux oraux afin de construire un plan d'action qui permettra aux pharmaciens de se positionner en tant qu'acteurs mobilisés dans le développement actuel de l'oncologie et le parcours de soins des patients atteints d'un cancer.

L'enquête en quelques mots

Qui ? La Conférence Nationale des Unions régionales des professionnels de santé (CNURPS) - Pharmaciens Libéraux.

Quoi ? Un projet novateur d'accompagnement des patients atteints d'un cancer et traités par chimiothérapie anticancéreuse orale à domicile.

Comment ? L'ensemble des pharmaciens du territoire s'organise pour assurer un meilleur accompagnement et une meilleure prise en soins de ces patients.

Pourquoi ? Favoriser le maintien à domicile de ces patients en leur offrant un parcours de soins coordonné qui respecte leur libre choix, et mettre en œuvre des actions améliorant leur qualité de vie et facilitant la prise de leur traitement et le suivi de leur prise en soins.



CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX

www.cnupl.fr

Sommaire

La Conférence Nationale des URPS Pharmaciens Libéraux (CNUPL).....	3
Le bureau de la CNUPL	3
Présentation de la genèse de l'opération.....	4
Contexte de la chimiothérapie anticancéreuse orale à domicile.....	4
Faits marquants - Conclusions principales de l'enquête.....	5
Proposition d'un nouveau positionnement	6
Pour plus d'informations, votre contact :	8

La Conférence Nationale des URPS Pharmaciens Libéraux (CNUPL)

La Conférence Nationale des URPS Pharmaciens Libéraux (CNUPL) a été créée en Mars 2016 par la majorité des URPS Pharmaciens Libéraux (12 sur les 17), et elle rappelle qu'elle a pour mission de :

- faciliter la coordination et la mutualisation des travaux de l'ensemble des URPS de Pharmaciens ;
- promouvoir la circulation de l'information entre toutes les URPS, notamment sur les priorités et contrats proposés régionalement par les ARS ;
- favoriser le dialogue entre les URPS de Pharmaciens ;
- contribuer à l'amélioration du système de santé et à la promotion de la qualité des soins ;
- fédérer les innovations professionnelles en santé et organiser la coordination et la coopération avec les autres conférences nationales d'URPS.

S'interdisant tout rôle politique, de manière à ne pas entraver les négociations des instances syndicales nationales, la CNUPL entend faire reconnaître la place du pharmacien comme premier acteur de coordination santé auprès du patient.

Chaque URPS de Pharmaciens adhérente est représentée au sein de la Conférence Nationale.

Ouverte également aux confrères élus dans des URPS qui n'adhéreraient pas à l'association, la Conférence Nationale a créé un collège des élus URPS avec voix consultative afin de faciliter la circulation d'informations entre TOUTES les URPS de Pharmaciens Libéraux.

Les membres de la conférence lancent un appel aux responsables des URPS non adhérentes à les rejoindre afin que tous les pharmaciens de France soient représentés au sein de cette instance, sans arrières pensées syndicales.

Le bureau de la CNUPL

Lors de sa dernière Assemblée Générale annuelle, la CNUPL a procédé à l'élection de son Bureau comme indiqué ci-dessous :

- **M. François MARTIAL**, Président de l'URPS Pharmaciens Nouvelle Aquitaine - **Président de la CNUPL**
- **M. Pierre KREIT**, Trésorier de l'URPS Pharmaciens Grand Est - **Vice-Président de la CNUPL**
- **M. Michel SIFFRE**, Président de l'URPS Pharmaciens PACA - **Trésorier de la CNUPL**
- **M. Bernard CHAMPANET**, Vice-Président de l'URPS Pharmaciens Occitanie - **Secrétaire de la CNUPL**



CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX

www.cnupl.fr

Présentation de la genèse de l'opération

Dans le cadre de la valorisation des nouvelles missions des pharmaciens d'officine, la CNUPL souhaite aborder le sujet des traitements anticancéreux à travers le déploiement de l'initiative « ***Votre pharmacien se mobilise avec vous contre le cancer*** ».

Dans cette perspective, elle a conçu, avec le soutien de l'Association Soins Coordonnés, un questionnaire - une version papier et une version numérique - permettant de mieux connaître et comprendre les besoins et attentes des patients en la matière.

Centré sur les problématiques d'observance, d'effets indésirables, de réponses apportées ou non par les établissements de soins, de qualité de vie, ce questionnaire étudie :

- les conditions dans lesquelles la chimiothérapie à domicile est vécue par les patients,
- les questions qui surviennent,
- les problématiques récurrentes rencontrées par les patients,
- la place et le rôle du pharmacien.

Entrepris du 19 juin au 10 novembre 2018, le recueil des données s'est effectué dans la confidentialité la plus totale, le respect de la maladie des patients et l'écoute du vécu de leurs difficultés.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir la voix des patients sur les questions liées aux traitements anticancéreux oraux afin de construire un plan d'action qui permettra aux pharmaciens de se positionner en tant qu'acteurs mobilisés dans le développement actuel de l'oncologie et le parcours de soins des patients atteints d'un cancer.

L'initiative « ***Votre pharmacien se mobilise avec vous contre le cancer*** » permettra ainsi de mettre en place un parcours de santé coordonné centré sur l'accompagnement des patients atteints d'un cancer afin d'améliorer leur qualité de vie et d'optimiser l'observance, l'efficacité et la tolérance des traitements instaurés.

Contexte de la chimiothérapie anticancéreuse orale à domicile

D'après les notes d'analyse publiées par l'Institut National du Cancer (INCa) en décembre 2015, le cancer demeure la **première cause de mortalité en France** et la deuxième cause de mise sous affection longue durée (ALD), après le diabète.

Depuis plusieurs années, l'activité oncologique demeure croissante et en pleine mutation avec l'essor des chimiothérapies orales qui permettent une prise en charge au domicile des patients. Ce développement représente un enjeu majeur pour notre système de santé qui doit :

- adapter ses organisations afin de mieux coordonner et sécuriser la prise en charge qui devient ambulatoire ;
- impliquer le patient notamment en développant l'éducation thérapeutique ;
- créer les conditions pour que tous les patients qui en ont besoin puissent y avoir accès.

Répondre à ce défi s'avère aujourd'hui d'autant plus nécessaire que le nombre de patients ayant un cancer et recevant un traitement anticancéreux administré par voie orale augmente de façon importante depuis plusieurs années, ce qui s'explique par :

- un nombre croissant de molécules per os disponibles,
- des patients traités de plus en plus longtemps,
- un élargissement de l'offre thérapeutique.



CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX www.cnupl.fr

Cependant, l'administration de ce type de traitement par voie orale en ville questionne sur les notions de bon usage, d'observance, d'adaptation posologique en fonction de l'évolution clinique et de la tolérance.

En effet, du point de vue des patients, les médicaments anticancéreux administrés par voie orale sont de maniement complexe, avec des risques d'effets indésirables spécifiques et parfois mal connus des professionnels de santé.

Or, ces caractéristiques sont susceptibles de générer des difficultés - *un sentiment de solitude face à sa pathologie et sa prise en soins (d'autant plus que les aidants sont peu sollicités), la survenue d'effets indésirables, une banalisation de la chimiothérapie anticancéreuse* - qui peuvent impacter négativement l'observance thérapeutique et, par conséquent, diminuer la qualité de vie et les chances de survie.

Faits marquants - Conclusions principales de l'enquête

Place et rôle du pharmacien

D'après les résultats de l'enquête réalisée, **les pharmaciens d'officine sont plébiscités par leur patientèle pour leur rôle de conseil et d'information sur leur traitement.**

Aussi, avec une note moyenne de 9/10, ils sont également perçus comme des **professionnels de confiance.**

Bien qu'un peu plus de 9 patients sur 10 déclarent ne pas rencontrer de difficultés pour prendre leurs traitements dans les conditions indiquées par leur médecin et bien qu'environ 83% affirment ne pas rencontrer de difficultés dans leur suivi, il faut souligner que **les médicaments anticancéreux oraux sont complexes** (tant par leurs propriétés intrinsèques que par l'existence de nombreuses interactions) **et leurs effets indésirables multiples, parfois peu ou mal identifiés au préalable et au long cours par les patients.**

Par conséquent, à la lumière de ces résultats et en corrélation avec le fort développement des chimiothérapies anticancéreuses orales, il apparaît que les patients pourraient avantageusement disposer d'un nouvel interlocuteur en ville, tel que le pharmacien officinal, permettant la mise en place d'un accompagnement qualitativement amélioré.

Coordination des différents acteurs

L'enquête révèle que la majorité des patients déplore un **manque de coordination entre la ville et l'hôpital** d'une part, **et entre professionnels de santé de ville**, d'autre part, pour assurer leur bonne prise en charge.

La mise en place d'une **coordination en sortie d'hôpital au bénéfice du patient** (dans le cadre de son suivi post-hospitalier), **partagée par les différents professionnels de santé intervenant dans son parcours de soins** - *dans le respect des compétences de chacun et reposant sur des outils de transmission, d'accompagnement et de formation* - apparaît aujourd'hui primordiale.



CONFÉRENCE NATIONALE DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX www.cnupl.fr

Elle peut prendre la forme d'un **partenariat engagé entre les pharmaciens de ville et les pharmaciens hospitaliers** mais a tout intérêt à être **prolongée au cœur d'équipes de soins ambulatoires**⁽¹⁾ - animées par les pharmaciens sur la thématique des chimiothérapies anticancéreuses orales - **en lien avec les établissements référents et les médecins traitants**.

Cette organisation coordonnée permet à chaque acteur, formé à ce sujet, d'assurer dans les meilleures conditions son rôle :

- d'évaluation, de surveillance et de suivi des patients,
- de planification des soins et des besoins des patients,
- de prévention des complications,
- de coordination avec l'hôpital tout au long du parcours du patient.

Enfin, elle favorise le maillage territorial et offre la possibilité de répondre aux attentes des équipes hospitalières pour gérer les prises en charge des patients sous traitement anticancéreux oral.

Une nouvelle ambition pour la CNUPL

La CNUPL entend œuvrer pour conférer une mission de premier recours aux pharmaciens libéraux dans le cadre du suivi des patients sous chimiothérapie anticancéreuse orale au sein de l'équipe soignante du patient : référent des patients en sortie d'hôpital et interlocuteur de l'équipe hospitalière, en relation avec les autres professionnels de santé du patient.

Le rôle du pharmacien d'officine est déterminant, aussi bien dans l'analyse du traitement, dans l'explication de ce dernier que dans l'accompagnement du patient tout au long de sa prise en soins.

De par sa proximité, sa disponibilité et son expertise des problématiques médicamenteuses, il est un acteur incontournable dans le parcours thérapeutique des patients.

À ce titre, le pharmacien de premier recours est également un interlocuteur de référence pour les équipes hospitalières.

⁽¹⁾ D'autant plus qu'il existe, d'une part, des moyens techniques déployés dans le cadre de la Stratégie de transformation du système de santé qui offrent des conditions de faisabilité favorables notamment en matière d'indemnisation du travail effectué (article 51 de la LFSS 2018) et, d'autre part, des plateformes pour échanger entre établissements et professionnels de ville.

Dans ce cadre, la CNUPL recommande que les pharmaciens officinaux puissent participer aux actions suivantes :

1. Information et empowerment du patient

- Mise à disposition de documents sur le bon usage des traitements anticancéreux oraux pris par le patient, la prévention et la gestion des effets indésirables, et les modalités d'administration (ex : fiches conseils, plans de prises).
- Elaboration de programmes d'accompagnement en cancérologie sur la thématique de la prise en soins à domicile des patients sous chimiothérapie anticancéreuse orale (qu'elle soit conjuguée ou non à une autre stratégie thérapeutique).

2. Bilans de médication et entretiens pharmaceutiques

- Ouverture du développement et du déploiement des bilans de médication aux patients sous traitement anticancéreux oral administré à domicile et éligibles au dispositif.
- Promotion des entretiens pharmaceutiques pour les patients sous chimiothérapie anticancéreuse orale.



**CONFÉRENCE NATIONALE
DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX**

www.cnupl.fr

CONTACTS PRESSE

Michel Siffre

06. 31. 52. 29. 31 -

siffre.michel83@gmail.com

Soins Coordonnés

01. 41. 41. 08. 28 -

contact@soinscoordonnes.fr



**CONFÉRENCE NATIONALE
DES URPS PHARMACIENS LIBÉRAUX**

www.cnupl.fr

